ROZOY FLASH n° 158

Bulletin d'informations communales – **6 juillet 2017**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2017

La séance du Conseil Municipal du 23 juin, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h30, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Roger POTET – Lucienne BEKALAREK – Martine MAINGAINT – Dominique LECLERCQ – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Olivier THOUANT – Adeline MOINEUSE.

Absents excusés :
Jean-René DURTETTE – pouvoir à Patricia CARAQUIN
Christelle BERNAILLE – pouvoir à Marie-Agnès MARCHAND

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Création poste administratif,
- Convention ADICA : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Demandes de subventions DRAC : collégiale,
- Demandes de subventions Département : collégiale,
- Demande d'intervention Fondation du Patrimoine,
- Vote de crédits,
- Questions diverses.

Ajouts à l'ordre du jour :

- Demande de subvention Département (127, rue Charles de Gaulle),
- Nom de l'Ecole Publique,
- Mise à disposition d'un Agent au Foyer Rural.

DELIBERATIONS

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

CREATION POSTE ADMINISTRATIF

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet, afin d'assurer le fonctionnement du service, le Conseil Municipal décide d'affecter Laëtitia LANGLET (emploi d'avenir au secrétariat depuis le 1er août 2014) à ce poste, à partir du 1er août 2017.

CONVENTION ADICA : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour le moment.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DRAC : COLLEGIALE

Dans le cadre des travaux de restauration de la Collégiale dont les études s'élèvent à 10 309 € HT (FONDASOL – bureau d'étude en ingénierie géotechnique) et 40 710 € HT (OSMOS – consultant en ingénierie), le Conseil Municipal décide de solliciter de l'Etat une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), au meilleur taux possible.

Selon l'estimation faite par le cabinet BRUNELLE (architecte retenu en avril 2016), le montant des travaux de restauration et de maîtrise d'œuvre s'élèverait à 2 283 805.35 € HT.

Le Conseil Municipal décide également de solliciter la D.R.A.C. pour l'obtention d'une subvention au meilleur taux possible. La première tranche de travaux étant de 622 681.43 € HT.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DEPARTEMENT : COLLEGIALE

Le Conseil Municipal décide de solliciter ces mêmes subventions, au meilleur taux possible, auprès du Département.

DEMANDE D'INTERVENTION FONDATION DU PATRIMOINE

En ce qui concerne les travaux de restauration de la Collégiale, après avoir sollicité la DRAC et le Département, le montant non subventionné sera financé par différentes aides et un emprunt.

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Fondation du Patrimoine pour organiser une campagne d'appel aux dons auprès des particuliers, entreprises, associations, collectivités, etc.

Cette mobilisation du mécénat populaire permettra à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière au projet de restauration de la Collégiale, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

VOTE DE CREDITS

Le vote de crédits suivant est adopté par l'assemblée :

Dépenses d'Investissement :

C/2031-22 :	+	18 276.08 €	Honoraires architecte
C/2313-22 :	+	723 723.52 €	Travaux collégiale et frais d'études
C/1641-22 :	+	319 381.60 €	Emprunt

Recettes d'Investissement :

C/1322-22 :	+	256 879.00 €	Subventions DRAC
C/1323-22 :	+	165 739.00 €	Subventions Département

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT (127, RUE CHARLES DE GAULLE)

Le Conseil Municipal sollicite du Département une subvention pour les travaux de rénovation du logement situé 127, rue Charles de Gaulle estimés à 69 458.94 €.

Une subvention de 22 833.50 € a déjà été obtenue dans le cadre du programme TEPcv (Territoires à Energie Positive pour la croissance verte).

Le montant résiduel, après subventions, sera pris en charge par le budget communal.

Les travaux commenceraient fin 2017.

NOM DE L'ECOLE PUBLIQUE

L'équipe enseignante des écoles maternelles et primaires communales souhaitant donner un nom à leurs écoles, le Conseil Municipal décide de retenir comme dénomination : "l'Ecole du Bailli".

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU FOYER RURAL

Dans le cadre des activités Animation Jeunesse, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention à passer avec le Foyer Rural concernant la mise à disposition de M. Jean-François BAZILE, pour la période du 10 au 28 juillet 2017.

QUESTIONS DIVERSES

DEMISSION

Delphine LOUIS a fait part de son désir, pour raisons personnelles, de démissionner de son mandat de conseillère municipale. Sa démission a été validée par la sous-préfecture.

LOGEMENT ANCIENNE PERCEPTION

Depuis le 1er septembre 2016, le logement était loué à une professeur du collège. Cette dernière étant mutée, il sera libre le 10 juillet prochain et reloué à partir du 1er août.

Après la programmation de réunions de commissions, M. le Maire propose un tour de table :

Roger POTET fait remarquer le bon travail réalisé par les employés municipaux, notamment la construction d'un mur, à l'entrée du stade, sur lequel une plaque sera installée (stade Maurice HAGOUEL).

Patricia CARAQUIN relance au sujet des incivilités dans le village, toujours aussi nombreuses. Pour information, un registre des évènements signalés est à disposition au secrétariat de mairie. Toute personne, victime de violence verbale ou physique, témoin de fait et méfait, peut le signaler en mairie. Régulièrement, ces doléances sont communiquées aux autorités compétentes (gendarmerie, service sociaux…)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Informations générales

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES – 1ère Circonscription

1er tour de scrutin
le 11 juin 2017 à Rozoy

Inscrits : 714
Votants : 325 (45.52%)
Abstentions : 389 (54.48%)
Blancs et Nuls : 4
Exprimés : 321

2ème tour de scrutin
le 18 juin 2017 à Rozoy

Inscrits : 714
Votants : 308 (43.14%)
Abstentions : 406 (56.86%)
Blancs et Nuls : 28
Exprimés : 280

1er tour de scrutin	Rozoy sur Serre		Département	
Liste des candidats	Voix	% Exprimés	Voix	% Exprimés
Christophe COULON Les Républicains	103	32.09	5 653	16.20
Damien PHILIPPOT Front National	93	28.97	9 114	26.13
Aude BONO-VANDORME En marche !	57	17.76	10 043	28.79
Fawaz KARIMET Parti Socialiste	24	7.48	4 856	13.92
Jean-Marc CHAMBLAY La France insoumise	18	5,61	2 479	7.11
Jean-Loup PERNELLE Extrême gauche	10	3.12	424	1.22
Brigitte FOURNIE TURQUIN Ecologiste	5	1.56	1 306	3.74
Jacques FERRAND Debout la France	5	1.56	491	1.41
Antoine GOBLET Union Populaire Républicaine	5	1,56	260	0.75
Eric BOULAY Divers	1	0,31	259	0.74
Votes blancs	4	1.23	517	1.45
Votes nuls	0		173	0.49

Ont obtenu :
Aude BONO-VANDORME : 141 voix soit 50.36 % des suffrages exprimés – Pour le département 16 684 voix soit 56.22%
Damien PHILIPPOT : 139 voix soit 49.64 % des suffrages exprimés – Pour le département 12 994 voix soit 43.78%
Aude BONO-VANDORME a été élue députée de la 1ère circonscription de l'Aisne.

ANIMATION JEUNESSE ETE 2017
du 10 au 28 juillet

Organisée par le Foyer Rural du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 pour tous les jeunes de 6 à 12 ans.
Salle des sports et stade municipal de Rozoy sur Serre.
Activités de pleine nature (cyclo, chasse aux trésors, pêche) – activités sportives variées – sorties (ferme pédagogique, bowling, cinéma, accrobranche). Les jeudis et mardis midi, possibilité de ramener son pique-nique.
La carte du Foyer Rural est obligatoire pour s'inscrire (10 € par personne).
Possibilité d'inscription à la journée complète ou à la semaine.
Tarifs : 10 € la journée – 36 € la semaine
61 € les 2 semaines – 80 € les 3 semaines
Réduction de 5 € par semaine pour le 2ème enfant
Réduction de 10 € par semaine pour le 3ème enfant
Fournir attestation médicale, certificat assurance responsabilité civile, fiche enfant et règlement intérieur (disponibles en mairie).

Inscriptions le 8 juillet de 10h à 12h, salle du Foyer Rural, 6 rue Jean Mermoz (au-dessus de la Poste).

Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

Festivités Fête Nationale

Jeudi 13 juillet - Organisé par le Comité des Fêtes

19h : **buffet froid** à la salle des fêtes.
22h : distribution de lampions à la salle des fêtes suivie de la **retraite aux flambeaux** (avec la fanfare, les sapeurs-pompiers et les majorettes).
23h : **soirée dansante** à la salle des fêtes jusque 2h.

Vendredi 14 juillet

11h15 : rassemblement devant l'Hôtel de Ville suivi d'un **défilé au Monument aux Morts** avec les Anciens Combattants et les Médaillés Militaires. Défilé motorisé du Centre de Secours.
12h : **vin d'honneur** et distribution de brioche à la salle des fêtes.

Vendredi 14 juillet – Organisé par le Foyer Rural

16h à 22h : **BROCANTE**, place de la Neuville, en semi nocturne. Placement libre et gratuit. Réservation obligatoire. Buvette et restauration sur place.
Tél : 06.01.30.71.39
ou 09.53.76.17.64

Organisé par TACT (Communauté de Communes Les Portes de la Thiérache)

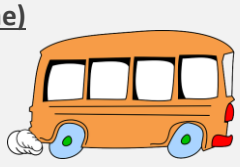

Dimanche 16 juillet : Course du Val de Serre – 2 épreuves possibles : 14,2 km ou 5km –
Dimanche 30 juillet : Sortie en bus aux Hortillonnages d'AMIENS.
Dimanche 6 août : Sortie en bus à BERCK SUR MER – Départ 6h30 - Retour 20h00
Dimanche 20 août : Sortie en bus à BERCK SUR MER – Départ 6h30 - Retour 20h00
Pour les 2 voyages à BERCK - prix des places : 5 € – de 18 ans, 10 € Adultes (pour les habitants de la Communauté de Communes) – 22€ personnes de l'extérieur

Les Amis de ROZOY et de sa Collégiale

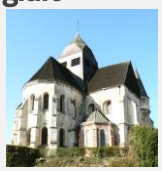

Visites commentées de la Collégiale et visites libres de la Chapelle (cimetière) :
Samedis 8 et 28 juillet à 14h30
Samedis 12 et 26 août à 14h30

Journées du Patrimoine :
Samedi 16 et dimanche 17 septembre : visite libre le matin visite commentée l'après-midi à 15h-16h et 17h

Fête patronale

Samedi 19 août : concours de pétanque, manèges et bal
Dimanche 20 août : spectacle à 15h, manèges, feu d'artifice
Lundi 21 août : concours de boules en bois, jeux enfants, manèges
Samedi 26 août : APREMONT, concours de boules en bois – buffet froid – feu d'artifice et bal

Communiqué de la Gendarmerie

Seniors : pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

Les seniors étant trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs, cette rubrique a été créée pour vous apporter quelques conseils pratiques. Des règles simples de vie en société permettent de se prémunir contre les actes malveillants.

Pensez à garder à proximité de votre téléphone **les numéros d'appel utiles ;** vous pouvez également les mémoriser dans votre téléphone.
La nuit, un téléphone installé près de votre lit vous évitera des déplacements inutiles (gardez à votre portée une lampe de poche).
Il existe des sociétés de téléassistance, n'hésitez pas à faire appel à leurs services pour vous aider.

Numéros utiles

Numéro d'urgence : 112
Police / Gendarmerie : 17
Pompiers : 18 SAMU : 15
Carte de crédit perdue ou volée : 0 892 705 705
Opposition chéquier : 0 892 683 208
Téléphone portable perdu ou volé :
SFR : 1023 - Orange : 0 800 100 740 –
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

❖ Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier. Privilégiez vos déplacements (commerces, banque…) en vous faisant accompagner.
❖ Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.
❖ Bénéficiez de l'opération "tranquillité seniors" : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître aux organismes sociaux, à votre mairie ou votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**
❖ **A votre domicile**, ayez un téléphone à portée de main et **en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112.** Votre appel sera immédiatement pris en compte.
Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée. La porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique. Ne laissez jamais vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs… confiez-les à une personne de confiance.
N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien…), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir, même si la personne est en tenue. Méfiez-vous des faux professionnels, faux représentants de commerce, faux employés des eaux, faux employés de l'EDF.
Ne donnez jamais d'argent en numéraire à un démarcheur (pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours). N'indiquez pas que vous vivez seul(e).
Sur Internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé ("https").
Evitez de détenir trop d'espèces. Privilégiez les paiements par carte bancaire.
❖ **Dans la rue**, ne transportez pas de grosses sommes d'argent, ou faites-vous accompagner d'un parent ou d'un ami. Portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras. Méfiez-vous des gens qui semblent vouloir vous rendre service ou qui veulent un renseignement. Il peut s'agir d'un prétexte pour dérober votre portefeuille.
Sur le trottoir, marchez toujours plus près du mur que du bord de la chaussée, avec votre sac côté immeuble**.**
Méfiez-vous des deux-roues qui empruntent le trottoir et dont le passager arrière pourrait avoir des intentions malveillantes. Si vous êtes suivi(e), entrez chez un commerçant et donnez l'alerte.
❖ **Au distributeur automatique de billets**, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.
Vérifiez avant de réaliser votre opération une éventuelle présence suspecte à proximité.
Ne laissez jamais un étranger faire l'opération à votre place si votre carte ou le distributeur ne fonctionne pas.
Ne laissez jamais votre code confidentiel avec votre carte bancaire. Privilégiez le retrait au guichet de la banque.
Ne comptez jamais vos billets dans la rue.
❖ **Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière.** Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.
❖ **En cas d'agression,** n'opposez aucune résistance (votre vie est plus précieuse que vos biens).
Appelez au secours (criez aussi fort que vous le pouvez). Observez bien votre agresseur, relevez les caractéristiques du véhicule utilisé par les agresseurs (couleur, type, marque, immatriculation, direction de fuite).

Pour en savoir plus, consultez le guide "Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !" sur le site **www.interieur.gouv.fr**